

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 mars 2025 à 19h00

Ordre n° 7 - DÉLIBÉRATION N° DC2025-03-043

CONTRACTUALISATION POUR LA COLLECTE DU MOBILIER (CTCM) AVEC UN ECO-ORGANISME AGREE POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Date de convocation : 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth Jacques.

Nombre de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 17

Absent(s) : 9

- dont suppléé(s) : 0
- dont représenté(s) : 3

Résultat du vote :

Votants : 20

- dont « pour » : 20
- dont « contre » : 0
- dont « abstentions » : 0

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **BLATTMANN** Sabine, **DONNEAUD** Chantal, **GARCIER** Clarisse (*quitte la séance après le vote de la question n°5*), **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra (*quitte la séance après le vote de la question n°12 et donne pouvoir à REYNAUD Frédéric*).

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **OLIVERO** Albert (*quitte la séance après le vote de la question n°10*), **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*), **BANCILLON BOË** Fabienne (*pouvoir à GARCIER Clarisse*), **MATTERA** Wendy et **OCCELLI** Chloé (*pouvoir à FORTOUL Jacques*).

MM. **BARNEAUD** Christophe, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GARCIER-RICHAUD Hélène*), **ISOARD** Bernard et **ORTUNO** Miguel.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine

Objet : Contractualisation pour la collecte du mobilier (CTCM) avec un éco-organisme agréé pour la collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

Le Conseil communautaire,

VU l'article L. 541 – 10-6 du code de l'Environnement ;

VU la loi AGECE du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

VU la délibération n° 2018/180 du conseil communautaire du 31 juillet 2018 autorisant la présidente à signer un contrat territorial de collecte du mobilier avec Eco Mobilier pour l'année 2018 ;

VU la délibération n°2019/164 du 30 septembre 2019 autorisant la présidente à signer un contrat territorial de collecte du mobilier avec ECO MOBILIER pour la période 2019-2023 avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2019 ;

CONSIDERANT que la collecte des déchetteries équipées s'est poursuivie dans les mêmes conditions depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT le projet de contrat-type ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission Aménagement réunie le 11 mars 2025 ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, vice-président en charge du pôle Aménagement,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la conclusion d'un contrat-type ameublement territorial de collecte de mobilier avec tout éco-organisme agréé pour la période 2024 à 2029 avec rétroactivité au 1er janvier 2024.
- **AUTORISE** la présidente à procéder à la signature dudit contrat-type ameublement.
- **S'ENGAGE** à inscrire les recettes aux budgets 2025 et suivants de la CCVUSP ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :